



## AGEFICE

Agefice est un fonds dédié au financement de la formation des chefs d'entreprise.

### Objectif

- ▶ Avoir l'opportunité de financement pour former le dirigeant ou son conjoint.

### Public concerné

- ▶ Tout chef d'entreprise non salarié et inscrit au registre du commerce souhaitant financer sa formation.

### Notre offre

- ▶ Agefice - Accompagnement au montage des dossiers de financement pour la prise en charge des formations par l'Agefice (dans la limite d'une enveloppe annuelle).

### Étapes

- ▶ Demande de prise en charge de formation, à faire 1 mois avant le début de la formation au point accueil Agefice.
- ▶ Décision de l'Agefice : 1 mois après avoir fait la demande de prise en charge.
- ▶ Demande de remboursement à faire dans les 4 mois maximum suivant la fin effective de la formation.

### Point fort pour les entreprises

#### CONCRET

Un accompagnement dans la mise en place de votre dossier de demande de prise en charge.

### Tarifs

- ▶ Agefice : Pris en charge à 100 % par la CCI